JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Nécrologie. Louis Fontaine

Journal de la société statistique de Paris, tome 58 (1917), p. 92

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1917__58__92_0>

© Société de statistique de Paris, 1917, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

IV

NÉCROLOGIE

LOUIS FONTAINE

Nous apprenons avec regret la mort de M. Louis FONTAINE, directeur adjoint de la Compagnie mutuelle d'assurances sur la vie, *Le Conservateur*, chevalier de la Légion d'honneur

M. FONTAINE, chef de division en retraite à la Caisse des Dépôts et Consignations, faisait partie de notre Société depuis 1889. Il était un des derniers survivants des fondateurs de l'Institut des Actuaires français, du bureau duquel il était membre; il était un des maîtres de la science de l'actuariat en France, et certains de ses travaux, qui lui ont valu une grande notoriété, non seulement en France, mais dans les milieux scientifiques compétents de l'étranger, perpétueront son souvenir. Telle est en premier lieu la table de mortalité de la Caisse nationale des Retraites, qui fut son œuvre exclusive et lui valut la décoration de la Légion d'honneur; telles aussi les études considérables auxquelles il procéda, au titre d'actuaire-conseil, pour l'établissement du service des retraites de leur personnel à la demande des grandes compagnies de chemins de fer, études qui eurent un grand retentissement à l'époque et qui attirèrent l'attention des Pouvoirs publics et du Parlement; tels enfin les travaux de même ordre effectués pour la Fédération des Chambres syndicales de l'Industrie, du Bâtiment et des Travaux publics.

La compétence hors ligne de M. FONTAINE l'avait fait appeler à siéger au Comité consultatif des assurances contre les accidents au ministère du Travail et de la Prévoyance sociale ainsi qu'au Comité consultatif des chemins de fer au ministère des Travaux publics. M. FONTAINE était donc un homme de premier ordre qui honorait la science française et l'industrie de l'assurance sur la vie dans notre pays. Dans cette dernière branche, il avait apporté des idées personnelles très neuves, et la sûreté de ses connaissances techniques lui permettait de pratiquer des innovations très profondes et très heureuses dans l'établissement des tarifs et l'aménagement des combinaisons offerts au public. C'était enfin un homme très modeste et très bon, et ceux qui l'ont approché ont pu apprécier la sûreté de ses relations en même temps que sa très haute conscience professionnelle.

Nous adressons nos bien sincères condoléances à sa famille et à la Direction du *Conservateur*.

G.-M. HAMON.